

ANGLARDS DE SALERS

Séance du 18 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anglards-de-Salers, légalement convoqué le 11 septembre 2020, était assemblé en session ordinaire, exceptionnellement, suite aux mesures sanitaire réuni à la salle polyvalente Maurice Bergeron, sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en service : 15

Etaient présent :

Monsieur François DESCOEUR, Maire

Monsieur Jean-Louis DAPON, Monsieur Alain MAGNE, Monsieur André BESOGNE ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis DAPON, Monsieur Bernard VEYSSIERE, Thomas FAGEOLE, Raymond BLANCHEFLEUR, Alain DEFLISQUE, François FOURNIVAL, Daniel TREMEE, Brenda WALTER ayant donné pouvoir à François DESCOEUR, Sandrine CHAZOULE, Alexandra ROUSSEYRE, Nadine FAUCHER

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 septembre 2020

Compte Rendu

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Madame Alexandra ROUSSEYRE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Monsieur le Maire débute le conseil par :

- Les travaux d'éclairage Public pour le village de Nuzerolles. Le montant total HT de l'opération s'élève à 928.74 €. En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fond de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire communique un courrier du CNAS rappelant la désignation d'un délégué représentant les élus et d'un délégué représentant les agents.
Après délibération le Conseil Municipal désigne à l'unanimité pour le délégué représentant les élus : Monsieur François DESCOEUR et pour le Délégué représentant les agents Madame BARRIER Maryline.

- Dans le cadre de la relance voulue par le gouvernement Monsieur le Maire informe du dépôt de quatre dossiers dont 80 % serait subventionné par l'état :
 - Les travaux de restructuration pour l'église d'Espinassoles pour un cout prévisionnel estimé de 84.672.00 € HT dont 80 % serait pris au titre de la DSIL
 - La mise en conformité sanitaire de la cantine dont le cout est estimée à 114.000.00 € HT dont idem 80 % serait pris en charge par l'état,
 - Centre aéré pour les petits travaux d'extension et de conformité sanitaire pour un total de 184.200.00 € HT dont 80 % de demande de subvention,
 - Aménagement de la piste des Estives dont le cout prévisionnel est de 12.300.00 € HT avec une demande de subvention de 80 %

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire présente enfin le dossier du Projet de valorisation pédagogique et artistique des paysages et des plantes de la commune pour l'année 2018 et 2019 afin que le conseil Municipal l'approuve et que les demandes de subventions FEADER soient envoyées.

Pour l'année 2018 13.286.36 €

Pour l'année 2019 : 17.225.74 €

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire informe que dans le cadre du conseil du 23.05.2020 Monsieur Sébastien SIMON avait été désigné en tant que délégué titulaire auprès du Syndicat Départemental d'Energie du Cantal, mais il précise qu'au regard des nouveaux statuts de ce dernier il convient de désigner un autre délégué titulaire. A l'issu du vote est désigné Monsieur Bernard VEYSSIERE. Cette délibération prise annulera et remplacera donc la délibération N°2020-05-23/13

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire avise qu'il y a lieu également d'annuler et remplacer la délibération 2020-06-12/07 du 12 juin concernant la désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Comité Syndicat du Parc des volcan d'Auvergne.

Il faut retenir : Monsieur Thomas FAGEOLE, délégué titulaire et Monsieur Raymond BLANCHEFLEUR en délégué suppléant.

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur Bernard VEYSSIERE est désigné pour représenter la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) à la communauté de commune du Pays de Salers

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire informe que suite à la visite de la commission des travaux, comme prévu à Bagnac, il propose à Madame et Monsieur ESPINOuze d'acheter le long de leur propriété (ZH53) au prix de 5,00 € le m², rappelle que les frais de procédure seront à la charge de l'acheteur.

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire expose qu'il a reçu également une proposition d'achat de la part de Monsieur Jorge Benoît Pereda-Frayssé et Thierry Frayssé d'une partie du terrain communal le long de leur propriété (YE55) à Montclard, il propose de céder ce terrain et fixe le prix de vente de ce terrain à 5.00 €

ADOPTER A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire informe du besoin de souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2021/2024 auprès de l'assureur COLLECTEAM/YVELIN/EUCATE/ACTE VIE

ADOPTER A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire donne lecture au conseil Municipal du programme de coupes 2021 pour les forêts relevant du régime forestier :
La Parcelle 12 de la forêt de Haut Bagnac, vente publique de gré à gré avec mise en concurrence- BSP sur pied.

ADOPTER A L'UNANIMITE

- Afin de satisfaire la demande de plusieurs personnes de la commune Monsieur le Maire propose de modifier les horaires de l'Agence postale communale, soit :
du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et le samedi reste inchangé.
Le contrat, d'ailleurs, de l'agent communale arrive à son terme le 30.09.2020 il propose donc de le reconduire mais sous une forme indéterminé.

ADOPTER A L'UNANIMITE

Concernant toujours les emplois Monsieur le Maire fait savoir que le cantonnier a fait valoir son droit à la retraite au 01/01/2021 et souhaite donc publié une annonce au Centre de Gestion du Cantal

ADOPTER A L'UNANIMITE

- Demande du Solde de subvention de l'Association Famille et Rurales soit 10.000.00 €
- Le Devis de sonorisation vidéo pour la salle polyvalente à revoir avec le commercial sur place prévoir une DM

ADOPTER A L'UNANIMITE

Il a également été évoqué :

- Le ramassage des encombrants (à prévoir)
- La vitesse excessive devant l'école et à l'entrée d'Anglards (Solution à chercher)
- La Gendarmerie pour la plainte de Mme AURIAC
- La commission des travaux doit aller au Moulin de Pépanie,
- L'incivilité sur le site du bourg pour le tri sélectif,
- Le statut de Maire Adjoint honoraire pour Monsieur DIDELOT
- L'inauguration de la route de Mauriac (proposition : au printemps)

- La fête des nouveaux élus (proposition : au printemps)
- La liste des chemins communaux (Mr DIDELOT), le Travail de l'entreprise GLS BARRIER et SAS PESTEIL
- Les murs accrochés pile du Château
- La rentrée scolaire avec 51 enfants
- Les Ecuries de Pépanie droit chemin balade à cheval
- La Commission des Impôts : au vu de l'interrogation de plusieurs personnes lors du conseil Municipal du 23 mai nous avons désigné 12 personnes titulaires et 12 personnes suppléantes, la délibération a été envoyé à la Direction Départementale des Finances Publiques qui parmi ces noms en a retenu 6 de chaque (voir courrier joint)

Monsieur le Maire, remercie le conseil municipal et lève la séance à 22h15.